

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 16 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DJS 420 Subvention et convention avec le Comité Local d'Organisation de la 9e Coupe du Monde de Football des Personnes Sans-Abri Paris 2011.

Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention au Comité Local d'Organisation de la 9e Coupe du Monde de Football des Personnes Sans-Abri Paris 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean VUILLERMOZ, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Comité Local d'Organisation de la 9e Coupe du Monde de Football des Personnes Sans-Abri Paris 2011 - 23, rue de la Roquette (11e).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 100.000 euros est attribuée au Comité Local d'Organisation de la 9e Coupe du Monde de Football des Personnes Sans-Abri Paris 2011 (48183/2011606367) qui a eu lieu du 21 au 28 août 2011.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 67, article 6745, rubrique 40, VF88003, mission 521 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.